

AUTOCALL PARTICIPATION 2015



UNE SOLUTION GESTION PRIVÉE

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 12 octobre 2015), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.

- **Autocall Participation 2015 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou avant une date de remboursement anticipé, selon les cas.
- Période de commercialisation : du 2 novembre 2015 au 11 décembre 2015
- Code ISIN : XS1252530164
- Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Autocall Participation 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

En quelques mots

Autocall Participation 2015 est un placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance. Le rendement du produit à l'échéance est très sensible aux variations de l'indice CAC 40® notamment autour du seuil de -30%.

- Pour un investissement dans **Autocall Participation 2015**, l'investisseur est exposé pour une durée de **1 an à 10 ans aux marchés actions français**. La performance de ce placement dépend de l'évolution positive ou négative du marché des valeurs françaises, représentés par l'**Indice CAC 40®** (dividendes non réinvestis – « l'Indice »).
- Un mécanisme de **remboursement automatique anticipé activable de l'année 1 à l'année 4**, avec l'opportunité de recevoir en plus du capital initial, une prime de 7,00% par année écoulée, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur reçoit :
 - ✓ **L'intégralité du Capital Initial plus une prime égale à 100% de la performance finale de l'Indice**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
 - ✓ **L'intégralité du Capital Initial**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial.
 - ✓ **Le valeur finale de l'Indice**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial. Dans ce scénario, **l'investisseur subit une perte en capital** (perte pouvant être partielle ou totale).

En cas de revente des Titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent le capital investi **hors fiscalité, hors frais de souscription et autres commissions**. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Échéance (le 29 décembre 2025) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. **Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.**

Avantages/Inconvénients

Avantages

- **Une prime de 7,00% par année écoulée**, si de l'année 1 à l'année 4, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- L'obtention d'une **prime égale à 100% de la performance finale de l'Indice**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **Un remboursement du capital initial à l'échéance**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial.

Inconvénients

- **Autocall Participation 2015 présente un risque de perte du capital initialement investi** (perte partielle ou totale selon les conditions) **en cours de vie** (en cas de sortie prématurée à l'initiative de l'investisseur, le prix de sortie dépendra des paramètres de marché du jour) **ou à l'échéance** (en cas de baisse de l'Indice à la Date d'Observation Finale (baisse supérieure à 30%), si au terme de la 10^{ème} année le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à 70% de son Niveau Initial.) Une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30% à la Date d'Observation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement d'**Autocall Participation 2015**.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 4 ans (en cas de remboursement anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- **De l'année 1 à 4, le gain maximum est limité à une prime de 7,00% par année écoulée**. En cas de stagnation ou de hausse annuelle de l'Indice, l'investisseur ne pourra pas bénéficier de cette performance supplémentaire. **De l'année 5 à 9**, il n'existe pas de mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) **de l'Émetteur et du Garant**.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes** détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

Profil de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice CAC 40®. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice CAC 40®.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

Mécanisme de remboursement

- **Un remboursement automatique anticipé possible de l'année 1 à 4**

Des années 1 à 4, si le niveau de clôture de l'Indice à une Date d'Observation Annuelle (12 décembre 2016, 11 décembre 2017, 11 décembre 2018, 11 décembre 2019) est supérieur ou égal à son Niveau Initial (constaté le 11 décembre 2015) alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit à une Date de Remboursement Automatique Anticipé (27 décembre 2016, 27 décembre 2017, 27 décembre 2018, 27 décembre 2019) :

- **Le capital initialement investi**
- **plus une prime de 7,00% par année écoulée**

Sinon, le produit continue.

- **À l'échéance, un remboursement du capital initial jusqu'à -30%**

À la Date d'Observation Finale (le 11 décembre 2025), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice depuis la Date de Détermination Initiale (le 11 décembre 2015).

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial

L'investisseur reçoit, le 29 décembre 2025 :

- **Le capital initialement investi**
- **plus 100% de la performance finale de l'Indice**

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial

L'investisseur reçoit, le 29 décembre 2025 :

- **Le capital initialement investi**

Sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial

L'investisseur reçoit, le 29 décembre 2025 :

- **Le capital initialement investi diminué de la performance finale de l'Indice**

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

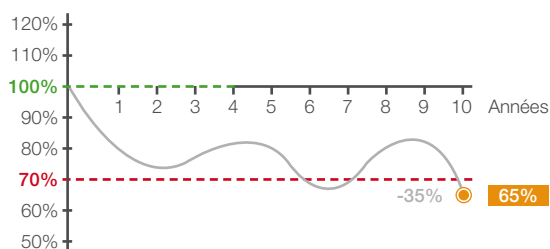
- Performance de l'indice CAC 40®
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Niveau de remboursement du support **Autocall Participation 2015**

Scénario Pessimiste: perte en capital à l'échéance

- De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. **Autocall Participation 2015** n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial. Aucune prime n'est distribuée, et le capital initial est impacté par la performance négative de l'Indice. L'investisseur subit une perte en capital de 35%.

Remboursement final : 65%

TRA⁽¹⁾ : -4,21%

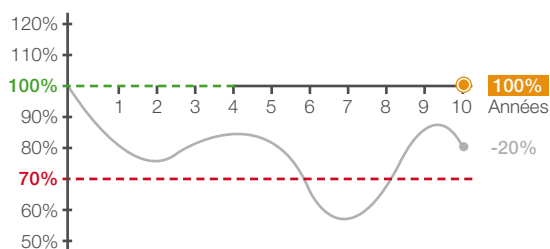


Scénario Médian : baisse modérée de l'Indice à l'échéance

- De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. **Autocall Participation 2015** n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur à 70% de son Niveau Initial mais inférieur à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial.

Remboursement final : 100%

TRA⁽¹⁾ : 0,00%

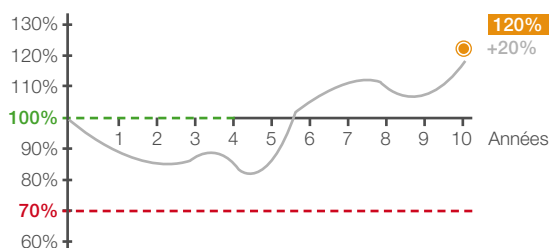


Scénario Optimiste 1 : hausse de l'Indice à l'échéance

- De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. **Autocall Participation 2015** n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture l'Indice est supérieur de 20% par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial, majoré d'une prime égale à 100% de la performance finale de l'Indice soit une prime de 20% (20% = 20% x 100%).

Remboursement final : 120%

TRA⁽¹⁾ : 1,84%

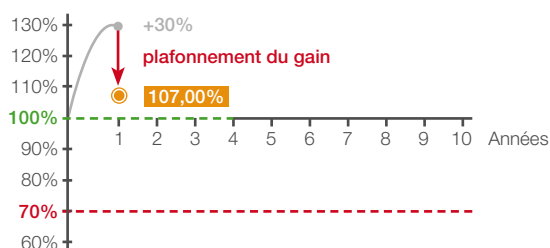


Scénario Optimiste 2 : mise en évidence du plafonnement des gains

- À la première Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur à son Niveau Initial. **Autocall Participation 2015** est remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial majoré d'une prime de 7,00%. Dans ce scénario, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).

Remboursement final : 107,00%

TRA⁽¹⁾ : 7,00%



⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Actuariel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

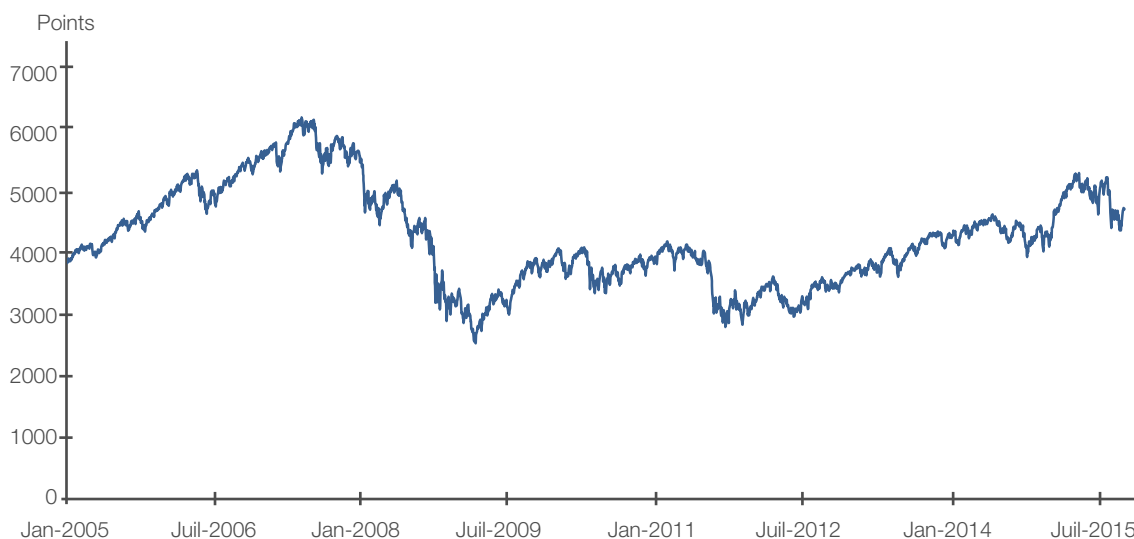
Présentation de l'indice CAC 40®

Un indice composé des 40 premières sociétés françaises, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis).

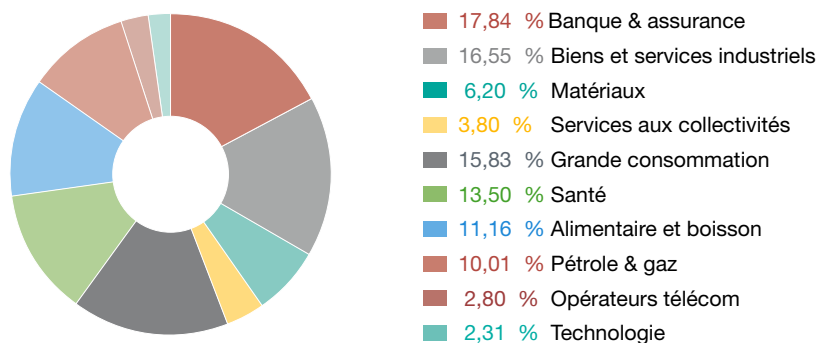
L'indice CAC 40® est l'indice de référence du marché actions français. Il respecte une pondération sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique français. Les dividendes versés par les actions composant l'indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Évolution de l'Indice CAC 40®



Répartition sectorielle



Source : Bloomberg au 12/10/2015.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Caractéristiques principales

Instrument financier	Titre de créance complexe de droit anglais présentant un risque de perte en capital
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (les engagements financiers de l'émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 12 octobre 2015)
Devise	Euro (€)
Période de commercialisation	Du 2 novembre 2015 (9h00) au 11 décembre 2015 (17h00)
Code ISIN	XS1252530164
Montant Nominal	30 000 000 €
Valeur nominale	1000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice CAC 40® (code Bloomberg : CAC)
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Date de Détermination Initiale	11 décembre 2015
Date d'Émission	28 décembre 2015
Dates d'Observation Annuelle	12 décembre 2016, 11 décembre 2017, 11 décembre 2018, 11 décembre 2019
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	27 décembre 2016, 27 décembre 2017, 27 décembre 2018, 27 décembre 2019 (Sous réserve de survenance de l'événement décrit en pages 2 et 4)
Date d'Observation Finale	11 décembre 2025
Date d'Échéance	29 décembre 2025
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 11 décembre 2015
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Périodicité et Publication de la valorisation	Hebdomadaire, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com)
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	NATIXIS
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	Natixis paiera au distributeur une commission annuelle maximum égale à 0,40% TTC du montant des Titres effectivement placés.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte-titres

Le présent document est à caractère promotionnel.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des Titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISES A SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des Titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière un titre de créance implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du produit, et Eavest, chargé de la distribution de ce produit, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amené à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, Instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité d'apporteur de liquidité, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

Informations importantes

Le Prospectus et les conditions définitives de l'émission datées du 28 octobre 2015 seront disponibles sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementé par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Natixis - Ingénierie financière, Equity Markets

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 005 004 424 euros

Siège social : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524